Compte rendu et procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2021

Sont présents : M. Gérard LEGUAY, Me Annick NIPORTE, M. Serge BAVARD, Me Marie Luce BON, M. Dominique DUCHAMP, Me Michèle BAUDOIN, M. Rémy AUBRY, M. Patrick AVENTINO, Me Chantal BRUNOT, M. Jean-Pierre BROCARD, Me Yolande BRUNOT, Me Mylène LAMBERT, M. Valentin NUTTINCK Me Josiane RAYMOND, M. Christophe BOURGEOIS, M. Jérôme CHIONO, M. Frédéric BARANDE STARCK ;

Absents Excusés : Me Antoinette GRAFF, (procuration à Me Annick NIPORTE), Mr Sébastien WALLE (procuration à M. Serge BAVARD),

Mr Rémy AUBRY est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal du 1er février 2021.

URBANISME

1- Plan local d'urbanisme

A- Transfert de compétence à la CCTIV

Le maire rappelle les difficultés pour la communauté de communes de la Tille et Venelle de se substituer de plein droit dans tous les actes et délibérations afférentes à la compétence en matière de PLU, et au vu des contextes locaux, des délais nécessaires à la mise en place des plans locaux d'urbanisme infra communautaire.
A l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver la compétence PLU.

B- Révision allégée n°1 du PLU

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme vise à adapter le règlement graphique pour permettre le déclassement de boisements communaux sans intérêt majeur en tant qu'Espace Boisé Classé (EBC) pour permettre la réalisation éventuelle d'un équipement d'intérêt général d'envergure, et pour permettre à la commune voisine de Vernois-lès-Vesvres, propriétaire de terrain sur la commune de Selongey, de réaliser la défense incendie dans le cadre de son projet résidentiel de loisirs.
Considérant l'ensemble du dossier de l'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, en date du 23 Mars 2021, qui émet un avis favorable à la révision allégée n°1 du PLU ;
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la révision allégée n°1 .

AFFAIRES GENERALES

2- Compétence mobilité

Le maire rappelle les enjeux du transfert de compétence MOBILITE à la CCTIV.
Dominique DUCHAMP précise que l'exercice de cette compétence concerne uniquement les services et pas les infrastructures de type piste cyclable ou aménagement de voirie.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le transfert de compétence « MOBILITE » de la région à la communauté de communes Tille et Venelle. Il est précisé que la compétence « Transports scolaires » reste du ressort de la Région BOURGOGNE FRANCHE COMTE.

3- Régies piscine et camping

Le maire rappelle à l'assemblée qu'à partir du mois de mai 2021, le dépôts-retraits des espèces des régisseurs se fera auprès de la Banque Postale (en lieu et place du guichet de la trésorerie). Les opérations se feront directement par le régisseur via la plateforme de la BP et les dépôts par sac scellés. Chaque dépôt aura un cout pour la collectivité.
Afin de limiter ces couts le trésorier nous a inviter à fusionner la régie du camping et de la piscine.
D'autre part, il est proposé au conseil municipal d'accepter le paiement par carte bancaire.
Rémy AUBRY fait part de ses craintes concernant les charges financières du terminal de paiement par carte bancaire.
A l'unanimité, le conseil municipal décide de fusionner la régie du camping et de la piscine, et d'accepter le paiement de ces services par carte bancaire.

4- Fonds de concours SICECO-

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le financement des travaux réalisés par le SICECO, par fonds de concours, celui-ci est imputable en section d'investissement et doit être amorti.
Il s'agit des travaux suivants :

Travaux	Montant total	Contribution à la charge de la commune
Rénovation d'un point lumineux rue Mathieu	1 086.56 €	434.81 €
Rénovation de 6 coffrets EP	12 415.62 €	2 483.12 €
Rénovation de 22 points lumineux LED	40 616 €	19 876.96 €

5- Mandat au profit de la société HIVORY

Le conseil municipal, lors de la séance du 1er février 2021, a autorisé le maire à signer la convention déterminant les conditions de locations de la parcelle de terrain recevant le pylône de télécommunication.
Considérant que la commune n'est plus propriétaire de cette parcelle, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération du 1er février.

6- Avenant au bail entre la commune et TDF

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler le bail de location de la parcelle cadastrée ZS n°74 lieu - dit les fourneaux, pour une durée de 20 ans à compter du 22 août 2021.Le loyer annuel est de 1600 €.

FINANCES

7- Compte de gestion 2020 - Commune- Eau et assainissement-lotissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion des différents budgets de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

8- Comptes administratifs 2020 - Commune- Eau et assainissement - Lotissement

Les comptes administratifs pour l'année 2020, identiques aux comptes de gestion, sont présentés par Serge BAVARD, 1er adjoint. Ceux-ci n'amènent aucune observation de la part de l'assemblée, les comptes administratifs sont donc approuvés à l'unanimité, conformément aux résultats comptables comme suit :

Service principal :

- Section de fonctionnement / recettes : 2 439 893.56 €
- Section de fonctionnement / dépenses : 1 887 207.97 €
- Résultat de l'exercice : + 552 685.59 €
- Résultat antérieur reporté : 315 354.62 €

Soit un excédent de clôture de 868 040.21 €

- Section d'investissement / recettes : 1 022 678.38 €
- Section d'investissement / dépenses : 643 346.22 €
- Résultat de l'exercice : + 379 332.16 €
- Déficit antérieur reporté : 290 161.78 €

Soit un excédent de clôture de : 89 170.38 €

Eau et assainissement :

- Section de fonctionnement / recettes : 163 740.56 €
- Section de fonctionnement / dépenses : 134 773.18 €
- Résultat de l'exercice :+ 28 967.38 €
- Excèdent antérieur reporté : 373 061.49 €
- Soit un excédent de clôture de 402 028.87 €

- Section d'investissement / recettes : 124 857.00 €
- Section d'investissement / dépenses : 45 998.43 €
- Résultat de l'exercice : 78 858.57 €
- Excédent antérieur reporté : 110 969.19 €

Soit un excédent de clôture de 189 827.76 €

L*otissement des vignes :*

- Section de fonctionnement / recettes : 0 €
- Section de fonctionnement / dépenses : 2800.00 €
- Résultat de l'exercice :- 2 800.00 €
- Résultat antérieur reporté : 0 €

- Section d'investissement / recettes : 0 €
- Section d'investissement / dépenses : 0 €
- Résultat de l'exercice :0 €
- Résultat antérieur reporté : 0 €

9- <u>Bilan 2020 des acquisitions, cessions, échanges</u>

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs échanges, acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année écoulée. Ce bilan prend la forme d'une délibération. Le conseil municipal prend acte qu'en **2020, la commune n'a pas fait d'acquisition de terrains et n'a pas cédé de terrains.**

10- <u>Affectation des résultats</u>

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2020, comme suit :

- ***Service principal commune :***

- Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 89 170.38 €
- Affectation en recettes d'investissement au compte 1068 : 382 979.62 €
- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 485 060.59 €

- *Service eau et assainissement :*
- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 402 028.87€
- Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 189 827.76 €

- *Lotissement*
- Affectation en dépenses de fonctionnement 002 : 2 800.00 €

11- **Vote des 2 taxes directes locales**

Le maire rappelle que la taxe d'habitation est supprimée progressivement et que la loi de finances pour 2021 a décidé de la suppression de la moitié des bases fiscales des entreprises. Ces pertes sont compensées par une réaffectation du taux départemental de la taxe foncière au profit des communes.
Ainsi, le taux initial de la taxe sur le foncier bâti est de 11.63%, correspondant au taux communal + 21% correspondant au taux départemental soit un taux de 32.63 %.
Il constate que durant le mandat 2014-2020, la commune a su maitriser les dépenses de fonctionnement. Sur cette même période, les recettes de fiscalité restent constantes, alors que la DGF versée par l'Etat diminue considérablement et que le fonds de péréquation n'a cessé de progresser. Ces deux composantes sont liées directement au niveau de fiscalité de la commune qui reste relativement faible par rapport aux autres communes de même strate.

Afin de poursuivre les investissements nécessaires sur le territoire communal, le conseil municipal décide de fixer, à l'unanimité, le taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 34.20%,
- Taxe foncière non bâti :42.85 %.

12- **Budgets primitifs 2021 – Commune - Eau et assainissement- Lotissement des Vignes**

Le maire présente les différents budgets primitifs pour l'année 2021 par chapitre. Il détaille les dépenses d'investissement du budget principal, avec une partie importante des crédits destinés à financer les travaux de rénovation du gymnase.
Plusieurs pistes de réflexions sont évoquées afin de maitriser les dépenses de fonctionnement, notamment la modulation de l'éclairage public et la valorisation de l'ensemble des biens mis à disposition de la CCTIV.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets comme suit :

- Le budget primitif 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :
  Section de fonctionnement : 2 845 694.59 €
  Section d'investissement : 2 573 619.00 €
  (Dont 600 450 € de RAR en dépenses et 128 300 € de RAR en recettes)

- Le budget primitif 2021 du service eau et assainissement comme suit :
  Fonctionnement
  Dépenses : 333 543.00 €
  Recettes : 565 918.87 €
  Investissement
  Dépenses : 261 067.00 € (dont 163 677 € de RAR)
  Recettes : 504 850.76 €

- Le budget primitif 2021 Lotissement des Vignes s'équilibre en dépenses et en recettes à :
  Section de fonctionnement : 359 811.00 €
  Section d'investissement : 359 811.00 €

13- Informations des conseillers

- Travaux de rénovation du gymnase : les travaux de démolition ont commencé début avril, la fin des travaux est prévue fin septembre. Le maitre d'œuvre a alerté la commune sur les problématiques d'approvisionnement et de coût des matériaux.

- Travaux de toiture du foyer : l'entreprise est en attente de livraison des matériaux

- Les gens du voyage installés sur le parking ODILIS, sont repartis, les branchements sauvages restent problématiques.

- Projet d'aménagement du parc du gymnase : l'abattage des arbres est réalisé, le programme des travaux doit être reprécisé afin d'arriver à un budget raisonnable tout en gardant l'objectif d''offrir un espace familial et festif.

- Commission animation : la commission a engagé une réflexion sur l'organisation d'un marché le premier dimanche du mois, ainsi que sur les animations d'été (Fête de la musique- 14 juillet)

La séance est levée à 20h55

Le secrétaire

Rémy AUBRY

Le maire

Gérard LEGUAY